

COMMISSION SUR L'ÉTAT D'URGENCE

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

RAPPORT INSTITUTIONNEL

1.0 APERÇU DU DÉPARTEMENT

A. Introduction et structure hiérarchique

1. Le ministère de la Sécurité publique et les mesures d'urgence (« Sécurité publique Canada » ou « SP ») est responsable des questions de sécurité publique, de sécurité nationale et des gestions d'urgences. Ses principales responsabilités sont la sécurité nationale, la prévention du crime, la sécurité communautaire, ainsi que la gestion des urgences.
2. Le ministre de la Sécurité publique est l'Honorable Marco Mendicino et le Ministre de la protection publique est l'Honorable William Blair (collectivement, « les ministres »). Le Ministre de la protection publique est également Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.
3. Le responsable institutionnel de la Sécurité publique Canada est le sous-ministre, Rob Stewart (« SM »). La sous-ministre déléguée Madame Tricia Geddes est là pour appuyer le SM. Toutefois, le poste de sous-ministre déléguée a été vacant de janvier 2022 à juin 2022, en raison du processus de dotation.
4. La législation qui régit le ministère définit trois rôles essentiels pour la sécurité publique :
 - Soutenir la responsabilité du ministère pour toutes les questions liées à la sécurité publique et à la gestion des urgences qui ne sont pas attribuées à une autre organisation fédérale ;
 - Exercer un leadership au niveau national pour la sécurité nationale et la préparation aux situations d'urgence; et,
 - Soutenir la responsabilité du ministre pour la coordination des entités au sein du portefeuille de la sécurité publique.

5. Il y a cinq directions générales de sécurité publique Canada qui travaillent sous la direction du SM. Un sous-ministre adjoint (« SMA ») dirige chaque direction générale, comme suit :
- Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité – Dominic Rochon, SMA principal (SMA SSNC);
 - Secteur de la prévention du crime – Talal Dakalbab, SMA (SMA SPC);
 - Secteur de la gestion des urgences et des programmes – Trevor Bhupsingh, SMA (SMA SGUP);
 - Secteur des affaires du Portefeuille et des communications (SAPC) – Jill Wherrett,¹ SMA (SMA SAPC);
 - Secteur de la gestion ministérielle (SGM): Patrick Amyot, SMA (SMA SGM).
6. Un organigramme de SP illustrant la période de janvier à mars 2022 figure à l'**Annexe I**.
7. SP comprend également cinq organismes de portefeuille, chacun dirigé par un administrateur général ayant une relation directe avec le ministre de la Sécurité publique. Une approche cohésive et intégrée de la sécurité du Canada exige une coopération à l'échelle du gouvernement. Ensemble, ces organismes ont un budget annuel de plus de 9 milliards de dollars ainsi que plus de 66 000 employés travaillant dans toutes les régions du pays :
- **La Gendarmerie royale du Canada (GRC)** fait respecter les lois canadiennes, prévient le crime et maintient la paix, l'ordre et la sécurité, là où elle a juridiction.
 - **L'agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** gère les frontières du pays en appliquant les lois canadiennes régissant le commerce et les voyages, ainsi que les accords et les conventions internationaux. L'ASFC facilite le trafic transfrontalier légitime et soutient le développement économique tout en empêchant les personnes et les marchandises qui représentent une menace potentielle pour le Canada de passer à un point d'entrée.

¹ La sous-ministre adjointe Jill Wherrett a pris sa retraite en juin 2022. Depuis août 2022, la sous-ministre adjointe pour le SAPC est Shannon Grainger.

- **Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)** enquête et fait rapport sur les activités qui peuvent constituer une menace pour la sécurité du Canada. Le SCRS fournit également des évaluations de sécurité, sur demande, à tous les ministères et organismes fédéraux.
 - **Le Service correctionnel du Canada (SCC)** contribue à protéger la société en encourageant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Le SCC est responsable de la gestion des délinquants condamnés à deux ans ou plus dans des établissements correctionnels fédéraux et sous surveillance communautaire.
 - **La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC)** est un organisme indépendant qui accorde, refuse ou révoque la libération conditionnelle des détenus des prisons fédérales et des détenus des provinces qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. La CLCC contribue à protéger la société en facilitant la réintégration rapide des délinquants dans la société en tant que citoyens respectueux des lois.
8. La GRC, l'ASFC et le SCRS ont tous trois participé de manière substantielle aux événements qui ont précédé et suivi l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence. À l'inverse, le SCC et la CLCC ont eu peu ou pas de participation importante. La GRC, l'ASFC et le SCRS ont chacun soumis leur propre rapport institutionnel à la demande de la Commission et le présent rapport institutionnel devrait être lu en référence à ceux soumis par chacun de ces trois organismes du Portefeuille.

B. Les ministres

9. Le ministre de la Sécurité publique préside le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Il est responsable des directions générales, des portefeuilles et des organismes susmentionnés, y compris leurs organismes de surveillance respectifs, au sein de la SP. Le ministre de la Sécurité publique et les fonctionnaires ministériels compétents exercent les pouvoirs, les devoirs et les fonctions que la législation fédérale confère au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

10. Le ministre de la Protection civile préside le Comité du Cabinet chargé de la sécurité des urgences. Il est également le principal responsable du Secrétariat de la protection civile du Bureau du Conseil privé (BCP), dont il est question dans le rapport institutionnel soumis par le BCP. Le ministre de la Protection civile est aussi chargé de faire progresser le mandat de la PS en matière de gestion des urgences. Il est le ministre responsable de la réforme de la gestion des urgences. Le ministre de la Protection civile travaille en collaboration avec le ministre de la Sécurité publique à la réalisation des engagements en matière de gestion des urgences.

C. Directions

i. Secteur de la prévention du crime (« SPC »)

11. SPC aide le ministre de la Sécurité publique à assurer un leadership national sur les questions relatives aux services de police, aux armes à feu, aux services correctionnels, à la justice pénale, aux crimes graves et organisés et aux frontières. Le SPC travaille en étroite collaboration avec les cinq organismes du portefeuille relevant de la SP, ainsi qu'avec les partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants, pour fournir des conseils stratégiques et élaborer des politiques.
12. De janvier à février 2022, le SPC comptait les cinq directions suivantes :

Application de la loi : cette direction mène des initiatives axées sur la lutte contre le crime organisé et le blanchiment d'argent, la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et le soutien à la protection des témoins.

Sécurité communautaire, services correctionnels et justice pénale : cette direction fournit des conseils et un soutien en matière de questions liées à la politique des services correctionnels et de la justice pénale liées aux principales lois (c.-à-d., *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, *Loi sur le casier judiciaire*, *Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques*, *Loi sur le transfèrement international des délinquants*, *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* et de la *Charte canadienne des droits des victimes*). La direction gère également le Bureau national pour les victimes d'actes criminels.

Direction de la politique autochtone : cette direction fournit des conseils en matière de politique concernant les programmes de police des Premières Nations et des Inuits. Elle s'engage également auprès des intervenants autochtones, des provinces et des territoires en ce qui concerne les services de police dans les communautés autochtones. En mai 2022, la gestion de cette direction a été transférée au Secrétariat aux affaires autochtones nouvellement créé.

Politiques de la police : cette direction assure le leadership dans la gestion du Programme de police contractuelle. Le programme de police contractuelle dirige, négocie et administre les ententes sur les services de police de 2012. Les ententes sur les services de police permettent à la GRC de fournir des services de police de première ligne dans chaque province et territoire (à l'exception de l'Ontario et du Québec) et dans environ 150 municipalités. Il assure également le leadership en matière de durabilité du programme, de transitions et d'évaluations des services de police, ainsi que des stratégies visant à résoudre les différends en cours avec certaines juridictions.

Cette direction est également chargée de conseiller et d'élaborer des exigences législatives, politiques et réglementaires pour les questions de police opérationnelle et l'utilisation sûre et légale des armes à feu. Un secrétariat autonome relevant du sous-ministre adjoint du SPC fournit des conseils stratégiques, une supervision et une orientation sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du programme de rachat des armes à feu nouvellement interdites.

Élaboration des programmes et affaires intergouvernementales : cette direction élabore, met en œuvre et gère des programmes à l'appui des politiques et agit comme centre de coordination pour la prestation de services horizontaux de politique, de planification et de services généraux au niveau de la direction générale. Elle gère le programme des coûts extraordinaires des services de police de la capitale nationale, un programme de contribution qui rembourse la ville d'Ottawa, en reconnaissance de l'environnement policier unique créé par la présence de points d'intérêt, d'institutions et d'événements fédéraux d'importance nationale dans la capitale nationale.

ii. *Secteur de la gestion des urgences et des programmes*

13. Le Secteur de la gestion des urgences et des programmes travaille avec d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec des organisations provinciales, territoriales, régionales et autochtones pour élaborer des politiques, des programmes et des approches intégrées et coordonnées. Il comprend quatre composantes clés de la gestion des urgences : 1) la prévention et l'atténuation des catastrophes 2) la préparation (p. ex.: formation, exercices et planification) 3) l'intervention en cas d'incident et 4) le rétablissement.
14. Le Secteur de la gestion des urgences et des programmes gère également 13 bureaux régionaux de SP à travers le Canada. Ces bureaux régionaux sont les principaux points de contact de SP au niveau régional pour le maintien des partenariats locaux et le soutien de la prestation des programmes locaux.
15. Le Secteur de la gestion des urgences et des programmes gère quatre directions :

Direction générale des politiques et de la sensibilisation : cette direction élabore, coordonne et met en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer la résilience dans l'ensemble du système de gestion des urgences du Canada. Par exemple, cette direction dirige un groupe de travail chargé de veiller à ce que les Canadiens vivant dans des zones à un haut risque d'inondation aient accès à une assurance en inondation ou à une aide à la réinstallation abordable. La direction générale des politiques et de la sensibilisation a également participé à un examen des politiques de l'Accord d'aide financière en cas de catastrophe, qui fournit une aide financière aux provinces et aux territoires en cas d'urgence. Cette direction entretient aussi des relations avec des partenaires clés (tant nationaux qu'internationaux) dans divers secteurs afin de favoriser une approche commune de la gestion des urgences.

Direction générale des programmes : cette direction gère les bureaux régionaux de la SP qui offrent des programmes relatifs à la police autochtone, à la prévention du crime, aux armes à feu et à la violence des gangs, à la lutte contre la radicalisation, à la recherche et au sauvetage, et à la gestion des urgences.

Direction générale du Centre des opérations du gouvernement (« COG ») : cette direction coordonne une intervention d'urgence fédérale intégrée en cas d'évènement d'urgence

potentiels ou réels, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine. Bien que le COG fasse partie du Secteur de la gestion des urgences et des programmes, il s'agit d'une ressource pangouvernementale qui assure une surveillance et des rapports continus, une connaissance de la situation au niveau national, des notes d'avertissement, des évaluations des risques et une aide à la planification en ce qui concerne la gestion pangouvernementale des interventions d'urgence. Son rôle comprend l'évaluation et la formulation des recommandations concernant les demandes d'aide fédérale (« DAF ») des provinces ou des territoires.

Direction générale de la modernisation du Centre des opérations du gouvernement : cette direction (anciennement appelé Modernisation du COG) travaille avec des partenaires et des intervenants clés en ce qui concerne la modernisation du COG et l'amélioration de l'intervention d'urgence et de l'intégration du gouvernement fédéral. Ce mandat comprend la modernisation des installations du COG.

16. En vertu de la *Loi sur la gestion des urgences*, le ministre de la Sécurité publique est chargé de coordonner les activités de gestion des urgences, y compris les demandes d'aide fédérale (« DAF »).
17. Au sein de la SP, le COG gère les DAFs. Avant la pandémie, le COG recevait généralement entre cinq et dix appels de DAF par an des provinces et des territoires. Cependant, au cours des deux dernières années, il a reçu plus de 190 appels de demandes, dont beaucoup étaient liés à l'émergence de la pandémie de la COVID-19. En raison de l'augmentation importante du nombre de demandes, le gouvernement du Canada a créé un secrétariat des appels de demandes qui est chargé de recevoir, d'examiner et de classer par ordre de priorité les appels de demandes.
18. Le COG reçoit généralement les DAFs par l'intermédiaire des bureaux régionaux de la SP. Dans certains cas, le gouvernement du Canada peut recevoir une DAF directement du demandeur. Lorsqu'il reçoit des DAFs, le gouvernement du Canada les examine, les évalue et les classe par ordre de priorité en fonction des critères suivants : 1) la validité 2) la disponibilité des ressources fédérales 3) la nature de la situation ou de l'épidémie et 4) les circonstances régionales.

19. Pour évaluer la validité d'une demande, le COG doit déterminer s'il s'agit d'une véritable demande de soutien à court terme. Le COG doit également déterminer si les ressources locales (municipales, territoriales ou provinciales – selon le cas) ont été épuisées.
20. Pour évaluer la disponibilité des ressources fédérales, il faut d'abord déterminer la capacité fédérale appropriée et déployable visée par la DAF. Le COG évaluera ensuite tout impact potentiel sur l'état de préparation en vue de déploiements futurs, un horizon temporel réalisable pour le déploiement de ces ressources et la stratégie de sortir pour conclure le déploiement.
21. L'évaluation de la nature de la situation ou de l'épidémie exige que le COG évalue l'acuité du danger en question, notamment en déterminant si le danger touche des populations vulnérables. Le COG examine également comment le danger s'inscrit dans les capacités gouvernementales existantes et si le gouvernement fédéral a déjà été confronté à un problème similaire. Le COG identifie les risques associés à l'absence d'un soutien adéquat et détermine ensuite l'aide fédérale minimale nécessaire pour faire face à la situation de manière acceptable.
22. Enfin, le COG doit tenir compte des circonstances régionales. Ces variables peuvent comprendre la capacité globale (p. ex. certaines régions rurales ou éloignées ont une capacité individuelle limitée), la répartition équitable des ressources et les mesures locales de santé publique (le cas échéant). Le COG doit tenir compte des mesures prises localement pour minimiser le besoin d'aide fédérale, ainsi que tout plan local ayant une incidence sur le retrait éventuel des ressources fédérales.
23. Dans le cadre de l'exercice d'évaluation et de priorisation, le COG évalue les ressources fédérales ou privées qui pourraient être disponibles pour répondre à la DAF. C'est à ce stade que le COG coordonne avec d'autres ministères fédéraux pour déterminer quelles ressources peuvent être disponibles pour répondre à la demande.
24. À la suite de cet exercice, le COG fait une recommandation aux ministres, qui décident ensuite d'approuver ou de refuser la demande.

iii. *Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité (« SSNC »)*

25. Le SSNC et de la cybersécurité coordonne et fournit un soutien en matière de détection, de déni, de prévention, de réponse et de récupération sur des questions relatives à la sécurité nationale et à la cybersécurité. Cela comprend la collaboration avec des partenaires opérationnels et politiques afin de fournir des conseils stratégiques au gouvernement sur des questions de sécurité sensibles et en constante évolution. Le SSNC identifie et s'efforce de combler les lacunes dans la capacité du Canada à faire face et à résister aux menaces pour la sécurité nationale et la cybersécurité. Ces menaces comprennent, entre autres, les rançongiciels, l'influence étrangère, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les menaces pour les infrastructures essentielles, les armes de destruction massive, les activités des États hostiles et le terrorisme.

26. Le SSNC gère cinq directions :

Direction générale des politiques de la sécurité nationale (DGPSN) : cette direction soutient les ministres en ce qui concerne les questions clés de la politique de sécurité nationale, notamment l'examen législatif, l'extrémisme et la collecte de renseignements.

Direction générale de la cybersécurité nationale (DGCN) : cette direction coordonne l'approche politique globale du gouvernement en matière de cybersécurité.

Direction générale des opérations de sécurité nationale (DGOSN) : cette direction coordonne et dirige les activités visant à empêcher les personnes et les entités qui représentent une menace pour la sécurité nationale d'opérer au Canada.

Direction générale des infrastructures essentielles : cette direction aide les ministres à diriger l'effort national visant à améliorer la résilience des infrastructures essentielles du Canada face à divers dangers.

Direction générale de la sécurité économique nationale : cette direction fournit des options politiques sur la réponse aux menaces économiques pour la sécurité nationale.

27. La DGPSN et la DGOSN élaborent et fournissent des conseils au ministre de la Sécurité nationale à l'appui des nombreuses activités opérationnelles entreprises par la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement. Ils servent notamment de la plaque tournante centralisée pour la coordination des travaux sur un certain nombre de questions de sécurité nationale, notamment la lutte contre l'ingérence étrangère, le contre-terrorisme et l'extrémisme violent à caractère idéologique (« EVCI »).

iv. *Secteur des affaires du Portefeuille et des communications (« SAPC »)*

28. Le SAPC dirige l'intégration de la politique et de la planification stratégiques au sein de la SP et assure une fonction de coordination et de secrétariat pour les activités parlementaires et de cabinets des ministères et des portefeuilles. La coordination des travaux du Parlement et du Cabinet est une fonction commune à tous les ministères du gouvernement. Le SAPC fournit également des conseils et des services en matière de communication aux efforts de la SP en matière de consultation, de relations avec les intervenants et d'engagement auprès du public canadien. Le SAPC est aussi responsable de la prestation de conseils stratégiques sur la politique frontalière Canada-États-Unis et sur les relations internationales, ainsi que du leadership en matière de diversité et d'inclusion.

29. Le SAPC abrite également le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (« Centre canadien »). Le Centre canadien dirige les efforts fédéraux visant à contrer la radicalisation vers la violence. Les activités du Centre canadien complètent les efforts en matière de sécurité nationale et de justice pénale, ainsi que les initiatives plus vastes visant à lutter contre les méfaits, comme la haine et la violence sexiste. Le Centre canadien fournit une orientation stratégique, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale du Canada visant à contrer la radicalisation et la violence. Le Centre canadien fournit des conseils généraux et ne gère pas les cas individuels.

30. Le SAPC gère trois directions :

Direction des politiques stratégiques, de la recherche, de la planification et des affaires internationales : cette direction assure le suivi des priorités et des engagements de SP, ce qui inclut la coordination de la budgétisation. Elle fournit aussi des conseils stratégiques sur les questions internationales, intéressant la SP. Cette direction soutient les relations des ministres avec leurs homologues internationaux, y compris les États-Unis.

Direction des communications : cette direction fournit des services de communications stratégiques et opérationnelles aux ministres, aux SM et à toutes les branches du gouvernement fédéral. Les communications coordonnent les réponses du public sur un large éventail de questions de sécurité publique. Elle gère également les réseaux de communication avec les partenaires provinciaux, territoriaux et internationaux des secteurs public et privé.

Direction des Affaires parlementaires, du Cabinet et des services exécutifs : cette direction gère les agendas du Cabinet, du Parlement et de la réglementation de SP, y compris les nominations par le gouverneur en conseil et les nominations ministérielles. Cette direction fournit aussi des services d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

v. Secteur de la gestion ministérielle (« SGM »)

31. SGM fournit des services et des conseils en matière de gestion financière, de gestion de la sécurité, de ressources humaines, de gestion des installations, d'approvisionnement, de gestion des biens, de gestion de l'information et de technologie de l'information au sein de la SP. Le SGM soutient également le SM en ce qui concerne la responsabilité financière de la SP.

32. SGM fournit des services administratifs, selon le principe du recouvrement, des coûts, au Bureau de l'enquête correctionnel, au Comité externe d'examen de la GRC et à la Commission civile d'examen et de traitements des plaintes relatives à la GRC. Le SGM collabore avec un certain nombre de partenaires fédéraux, notamment le BCP, le Conseil du Trésor, Services publics et Approvisionnement Canada et Services partagés Canada.

33. Le SGM gère quatre directions :

Direction générale du contrôleur et de l'adjoint au dirigeant principal des finances : cette direction surveille et administre les systèmes financiers, les politiques et les contrôles internes de SP. Ses activités comprennent les opérations comptables, les services consultatifs financiers aux programmes, les rapports financiers, le soutien aux subventions aux directions générales, les rapports au Cabinet sur les questions financières et la coordination des présentations au Conseil du Trésor et des états financiers.

Direction générale des services ministériels (DGSM): cette direction fournit des services administratifs concernant les achats, la gestion du matériel, la planification des investissements, la gestion des installations, la sécurité, la continuité et la durabilité.

Direction générale des ressources humaines : cette direction soutient la direction et les cadres de SP dans le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste du personnel. Ce rôle comprend l'élaboration de classifications de dotation, de protocoles de santé et de sécurité, de rapports sur les ressources humaines et de perfectionnement professionnel. Cette direction soutient et favorise aussi les engagements de SP en matière d'équité et d'inclusion en emploi, de bien-être des employés, de langues officielles, de valeurs et d'éthique. Elle assure également la coordination avec les divers agents négociateurs qui représentent les employés de SP.

Direction générale du dirigeant principal de l'information (DGPDI): cette direction gère les besoins de SP en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information, à l'appui des opérations ministérielles, des professionnels des affaires et des objectifs de modernisation.

D. Comités de direction

i. Comité des sous-ministres sur la condition opérationnelle

34. Ce Comité est un forum où les sous-ministres d'un certain nombre de ministères discutent des questions de sécurité nationale, coordonnent les orientations et assurent la connaissance de la situation en ce qui concerne les questions prioritaires. SP, ainsi que les sous-ministres du SCRS, l'ASFC, la GRC, le Centre de la sécurité des télécommunications (« CTS »), les Forces armées canadiennes/ministère de la Défense nationale (« Forces armées »), Affaires mondiales Canada, IRCC et TC participent à ce Comité. Le SM assiste dans ce Comité au nom de la SP.

ii. Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale

35. La DGOSN au sein du SSNC abrite le secrétariat de ce Comité. Le secrétariat convoque ce Comité lors d'incidents de sécurité nationale sur une base ad hoc. Ce Comité est coprésidé par le SMA SSNC et le secrétaire adjoint du BCP – sécurité et renseignement. Le secrétariat coordonne les approches, la connaissance de la situation et les renseignements concernant la sécurité fédérale. Les réunions de ce Comité incluent SP, le BCP, la GRC, l'ASFC, SCRS, Affaires mondiales Canada, IRCC, les Forces armées, le CTS, TC, le CANAFE et le Centre intégré d'évaluation du terrorisme. En ce qui concerne les réunions portant sur le Convoi de la liberté et les événements connexes, le SMA SSNC a également assisté au Comité pour SP.

iii. Comité fédérale, provinciale et territoriale sur la prévention du crime et les services de police

36. Ce Comité existait avant les manifestations et les blocages de 2022, et constitue un forum de collaboration et de coordination entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux en matière de sécurité communautaire, de prévention du crime et de maintien de l'ordre. Le Comité permet aux intervenants de partager des informations et d'identifier les problèmes dans le cadre d'une approche nationale de la prévention du crime. Il se réunit régulièrement, à la fois sur une base trimestrielle régulière et sur une base ad hoc lorsque cela est justifié.

37. Ce Comité relève des SM fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de leurs portefeuilles respectifs en matière de justice et de sécurité publique. Le SMA SPC copréside le Comité avec un représentant provincial-territorial. Une liste des membres de ce Comité est incluse dans l'**Annexe III**.

38. Un certain nombre d'engagements inter-agences directs ont également eu lieu entre la GRC et les responsables des services de police provinciaux et municipaux. Des exemples pertinents sont présentés à l'**Annexe V**.

iv. Comité de sûreté, sécurité et urgences

39. Ce Comité est un comité du Cabinet présidé par le ministre de la Protection civile qui a pour mandat d'examiner les menaces et les risques pour la sûreté et la sécurité du Canada et des Canadiens. Au nom du Cabinet, ce Comité gère les urgences en cours et assure un leadership stratégique, intégré et prospectif pour la gestion des urgences (atténuation, préparation, intervention et rétablissement) au niveau ministériel. Il se réunit chaque semaine et sur une base ad hoc, selon les besoins.

40. Le ministre de la Sécurité publique est également membre de ce Comité et a assisté à chacune des réunions où le Convoi de la liberté et les événements connexes ont été examinés. Plus particulièrement, ce sujet figurait officiellement à l'ordre du jour des réunions du Comité du 3 et du 6 février. Le Convoi de la liberté a aussi été discuté lors de la réunion du 8 février, bien qu'il ne figurait pas officiellement à l'ordre du jour de cette réunion.

v. Groupe de réponse aux incidents

41. Ce groupe est un Comité du Cabinet qui est géré par le BCP et qui sert de comité d'urgence spécialisé en cas de crise nationale, d'autres événements majeurs ou d'incidents survenant ailleurs et ayant des répercussions sur le Canada. En ce qui concerne les réunions portant sur le Convoi de la liberté et les événements connexes, le ministre de la Sécurité publique a assisté au groupe le 10, 12 et 13 février, ce qui a mené à la réunion de l'ensemble du Cabinet le soir du 13 février. Après la déclaration de l'état d'urgence, le groupe s'est réuni le 16, 17, 18, 20, 21 et 23 février pour un examen continu et une

sensibilisation à la mise en œuvre du *Décret sur les mesures économiques d'urgence* et du *Règlement sur les mesures d'urgence* et finalement, à leur révocation.

2.0 Réponse au blocus

A. Les ministres / La Loi sur les mesures d'urgence

42. Pendant la situation d'urgence, le ministre de la Sécurité publique a reçu régulièrement des informations, des renseignements et des mises à jour opérationnelles de la part de la GRC, de l'ASFC, SCRS et d'autres partenaires au sein et à l'extérieur de SP. Le ministre de la Sécurité publique a continué de recevoir des séances d'information et des mises à jour au cours de la période précédant la décision du gouvernement d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*, et au cours des jours suivant l'invocation jusqu'à la décision du gouvernement de révoquer la déclaration d'urgence.
43. Le ministre de la Sécurité publique a également déposé au Parlement la motion de confirmation de l'état d'urgence pour ordre public, ainsi que l'explication des raisons de cette déclaration et le rapport sur la consultation des provinces, comme l'exige l'article 58 (1) de la *Loi sur les mesures d'urgence*.²
44. Le ministre de la Sécurité publique était en communication constante avec d'autres ministères et départements, ainsi qu'avec des fonctionnaires provinciaux, territoriaux et municipaux, tant en ce qui concerne les manifestations et les blocages que l'invocation par le gouvernement de la *Loi sur les mesures d'urgence*, puis sa révocation. Ces communications comprenaient :
- La participation aux réunions du Comité de sûreté, sécurité et urgences, du groupe de réponse aux incidents et du Cabinet mentionnés ci-dessous;
 - Des discussions avec le Premier ministre et son Cabinet et des séances d'information à leur intention;
 - Des discussions et de la correspondance écrite avec le Premier ministre de l'Ontario concernant les effets de l'occupation, des protestations et des blocages en Ontario, les demandes d'aide fédérale et la déclaration d'un état d'urgence provincial;³

² *Loi sur les mesures d'urgence*, L.R.C. (1985), ch. 22 (4^e Suppl.), art. 58(1).

³ Par exemple : SSM.NSC.CAN.00001401_REL.0001.

- Des discussions et de la correspondance écrite avec des représentants de l'Alberta, notamment le Premier ministre, le ministre de la Justice et du Solliciteur général par intérim et le ministre des Affaires municipales;⁴
- Rencontre avec ses homologues provinciaux suite à la révocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*;⁵
- Les engagements avec d'autres membres du Cabinet, notamment le ministre de la Protection civile, le ministre des Transports et le ministre des Affaires intergouvernementales, avant et pendant les événements du Convoi de la liberté;
- Courriels et discussions avec d'autres députés concernant les effets de l'occupation, des blocages et des manifestations à travers le Canada;⁶
- Des discussions avec le ministre de la Justice et le procureur général du Manitoba concernant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*;⁷
- Des discussions et de la correspondance écrite avec le commissaire de la GRC et des séances d'information de sa part concernant le redéploiement des membres de la GRC en réponse aux manifestations et à l'occupation d'Ottawa, ainsi que les informations et les renseignements recueillis par la GRC en rapport avec les manifestations et les blocages de nombreux points d'entrée;⁸
- Les discussions et la correspondance écrite avec le maire d'Ottawa concernant l'occupation et les demandes d'aide fédérale;⁹
- Des discussions avec son homologue américain, le secrétaire de la sécurité intérieure, Alejandro Mayorkas;¹⁰ et
- Des apparitions régulières dans les médias et les conférences de presse.¹¹

⁴ Par exemple : SSM.NSC.CAN.00001061_REL.0001; SSM.NSC.CAN.00001401_REL.0001.

⁵ Par exemple : SSM.NSC.CAN.00000290_REL.0001.

⁶ Par exemple : SSM.CAN.00002728_REL.0001; SSM.CAN.00002790_REL.0001.

⁷ Par exemple : SSM.NSC.CAN.00001401_REL.0001.

⁸ Par exemple : SSM.NSC.CAN.00001108_REL.0001.

⁹ Par exemple : SSM.NSC.CAN.00001025_REL.0001; SSM.NSC.CAN.00001401_REL.0001; SSM.NSC.CAN.00001081_REL.0001.

¹⁰ PB.CAN.NSC.00000633_REL.0001.

¹¹ Par exemple : SSM.CAN.00002748_REL.0001; SSM.CAN.00002746_REL.0001; SSM.CAN.00002765_REL.0001.

45. Le 16 février, le ministre de la Sécurité publique a écrit aux premiers ministres de chaque province et territoire au sujet de la décision de déclarer une urgence d'ordre public.¹² D'autres engagements du ministre de la Sécurité publique et de fonctionnaires du ministère avec des représentants provinciaux et territoriaux sont indiqués à l'**Annexe IV** ci-jointe. Les engagements du ministre ainsi que de ses hauts fonctionnaires avec leurs homologues américains (y compris la discussion avec le secrétaire Mayorkas mentionnée ci-dessus) sont également énumérés à l'**Annexe VI**.
46. Comme il est indiqué ci-dessus, le ministre de la Sécurité publique a assisté aux réunions du groupe de réponse aux incidents le 10, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21 et 23 février en ce qui concerne la situation d'urgence relative à l'ordre public. Lors de ces réunions, le ministre de la Sécurité publique, avec l'appui de ses administrateurs généraux, a fourni des mises à jour opérationnelles sur l'évolution de la situation et a participé aux discussions et aux délibérations avec les autres membres du groupe de réponse aux incidents. Les comptes rendus des réunions du groupe de réponse aux incidents, y compris la liste des participants, les ordres du jour et les contributions, ont été communiqués à la Commission.
47. En vertu du *Règlement sur les mesures d'urgence*¹³ et du *Décret sur les mesures économiques d'urgence*,¹⁴ le ministre de la Sécurité publique a reçu certains pouvoirs et certaines autorisations pendant la période où la *Loi sur les mesures d'urgence* a été invoquée. Le ministre de la Sécurité publique n'a pas personnellement utilisé ces pouvoirs, bien que la GRC ait délégué son pouvoir d'obliger la production de biens et de services à la Police provinciale de l'Ontario (« OPP »).¹⁵
48. Le 9 février, le ministre de la Protection civile a reçu une lettre du service de police de Windsor demandant l'appui de la GRC pour aider ses agents à faire le blocus du pont Ambassadeur¹⁶. Le cabinet de la ministre de la Protection civile a signalé cette demande à Sécurité publique Canada, qui l'a transmise à SPC pour qu'elle soit sensibilisée et intervienne, au besoin.

¹² Par exemple : SSM.CAN.00003117_REL.0001.

¹³ *Règlement sur les mesures d'urgences*, DORS/2022-21, art. 3(2) (f), 6 (f), 7.

¹⁴ *Décret sur les mesures économiques d'urgence*, DORS/2022-22, art. 6.

¹⁵ PB.CAN.00000760_REL.0001.

¹⁶ SSM.NSC.CAN.00001135_REL.0001.

B. Sous-ministre Stewart

49. Le SM a coordonné avec les SMA de la SP la collecte d'information, le maintien de la connaissance de la situation, l'élaboration de stratégies ministérielles et la prestation de conseils aux ministres en ce qui concerne le Convoi de la liberté et les blocus et protestations connexes. En informant les ministres, le SM a assuré la liaison et rencontré régulièrement les hauts fonctionnaires des gouvernements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Plus particulièrement, le SM s'est engagé auprès de l'Ontario, du Québec et de la ville d'Ottawa pour discuter de l'évolution de la situation sur le terrain et partager des informations sur les plans possibles pour répondre aux préoccupations croissantes.
50. En raison de l'évolution constante de la situation, le SM a assisté à de nombreuses réunions quotidiennes pour recevoir des mises à jour sur la situation, discuter des questions préoccupantes et collaborer sur la façon de régler les nombreux problèmes de sécurité et d'ordre public liés au Convoi. Entre le 28 janvier et le 19 février, le SM a assisté à des séances d'information régulières avec un grand nombre d'autres ministères et organismes fédéraux au sujet du convoi. Les parties présentes variaient d'une réunion à l'autre, mais comprenaient souvent des ministres et des représentants du BCP, du CPM, du SCRS, de la GRC, de l'IRCC, de Transports Canada, de l'ASFC, de Justice Canada et des Affaires intergouvernementales.
51. Le SM a également rencontré fréquemment des représentants de la PPO, de la Ville d'Ottawa et du Service de police d'Ottawa entre le 2 et le 11 février. Le ministre de la Protection civile, des représentants du BCP, de la GRC et du SCRS ont participé à plusieurs de ces réunions et séances d'information. Une liste qui indique les représentants présents aux réunions auxquelles le SM a assisté est incluse à l'**Annexe II**. Lors de ces réunions, divers ministères fédéraux et intervenants ont partagé des mises à jour de la situation et des sujets de préoccupation, et ont discuté d'approches pour résoudre les problèmes actuels sur le terrain.

52. Le SM a assisté à toutes les réunions du Comité des sous-ministres sur la condition opérationnelle en janvier et février 2022, en compagnie du SMA SSNC. Lors de ces réunions, le SM a fait le point sur la situation concernant les manifestations, les blocus et l'occupation d'Ottawa.
53. Le 10 février, le Service de police d'Ottawa (« SPO ») a écrit au SM pour demander un certain nombre de ressources immédiates et à long terme. Dans l'immédiat, le SPO a demandé un important contingent de personnel assermenté. À long terme, le SPO a demandé une assistance assermentée et civile. Cependant, comme la GRC collaborait déjà directement avec le SPO, elle a répondu à cette demande dans le cadre de ces arrangements. Le rapport institutionnel de la GRC comprend des détails sur la planification opérationnelle de la police à Ottawa.

C. Directions

54. Le SPC, le Secteur de la gestion des urgences et des programmes et le SSNC ont tous été impliqués dans la réponse aux blocus et à l'occupation, ainsi que dans l'invocation et la révocation de la *loi sur les mesures d'urgence*.

i. SPC

55. La participation du SMA SPC a commencé dans les jours qui ont précédé la déclaration d'une urgence d'ordre public et pendant sa durée. Plus particulièrement, le SMA SPC a participé à des discussions avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des homologues provinciaux et municipaux et des intervenants clés.
56. Au cours de cette période, le SPC s'est engagé auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise des représentants fédéraux/provinciaux/territoriaux du Comité de la prévention du crime et de la police (« FPT CPCP »), dont le secrétariat fait partie de la Direction de l'élaboration des programmes et des affaires intergouvernementales, tel que mentionné ci-dessus. Le comité du FPT CPCP s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de février 2022 afin de partager et de discuter des informations concernant les blocages en cours, les perspectives provinciales, les mises à jour de la situation et les impacts, et de partager les meilleures pratiques, stratégies et approches pour faire face

aux blocages. Certaines réunions ont été organisées avec l'ensemble des membres du FPT CPCP, d'autres uniquement avec les provinces directement concernées par des blocus particuliers. Le FPT CPCP a joué un rôle important dans l'engagement global du gouvernement du Canada auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, en ce qui concerne l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.¹⁷

57. Le FPT CPCP s'est réuni le 1^{er}, 11, 13, 14, 16 et 24 février. SP a fourni des résumés de ces réunions au BCP. Les personnes présentes à ces réunions sont identifiées dans les résumés des réunions; la liste de ses membres figure à l'**Annexe III** ci-jointe. Les sujets pertinents discutés lors de ces réunions peuvent être brièvement résumés comme suit :

Date	Discussions
2/1	Des informations sur les exigences en matière de vaccins pour les conducteurs de véhicules commerciaux ont été fournies par les États-Unis, comme contexte pour les démonstrations à Ottawa. Une discussion a également eu lieu sur la façon de traiter la non-conformité aux mandats de santé publique.
2/11	La discussion a porté sur les préoccupations relatives à l'incapacité de la police à retirer ou à remorquer les gros véhicules (en Alberta) et à la présence d'enfants lors des manifestations (à Ottawa). Le SP a discuté des préoccupations concernant le risque de violence idéologique, les risques pour les infrastructures essentielles et les sources de financement des manifestations.
2/13	SP et TC ont tous deux fait le point sur les convois de camionneurs " fluides ", notamment sur les problèmes persistants de retrait des gros véhicules. Le gouvernement de l'Ontario a fourni des détails sur sa récente déclaration d'urgence, y compris son impact sur la prévention de l'interférence avec les infrastructures essentielles. Le gouvernement de l'Alberta a évoqué les problèmes persistants d'accès aux dépanneuses et ses efforts pour obtenir l'aide des forces armées. Le Manitoba a discuté de ses efforts pour négocier avec les bloqueurs et de l'impact des médias sociaux.

¹⁷ Compte rendu présenté aux deux chambres du Parlement : Consultation prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence* – 16 février, 2022.

2/14	SP et TC ont discuté de façon générale des mesures potentielles qui pourraient donner effet à l'invocation de la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> . Les autorités provinciales de l'Ontario et du Manitoba ont exprimé l'espoir que les récentes tendances positives se poursuivraient.
2/16	La séance d'information et les explications sur l'invocation de la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> comprenaient une discussion sur les consultations provinciales/territoriales et le partage de l'information entre les juridictions. ¹⁸
2/24	Breffage et discussion concernant la révocation de la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> , la mesure dans laquelle elle a été utilisée à travers le Canada, et les leçons apprises. ¹⁹

58. En plus de la convocation du FPT CPCP et de certains autres engagements avec les dirigeants FPT mentionnés à l'**Annexe IV**, le SMA SPC s'est entretenu avec le SM, le ministre de la Sécurité publique et d'autres SMA fédéraux au cours de cette période et a fourni des renseignements factuels et généraux sur des questions de politique liées au maintien de l'ordre. Le SMA SPC a communiqué avec des collègues de la GRC, de l'ASFC et de TC au sujet des blocus et des protestations afin de discuter de la façon dont les divers pouvoirs législatifs et réglementaires fédéraux pourraient être appliqués à la situation.
59. À la suite de l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, le SMA SPC a été consulté sur l'élaboration des mesures et des décrets à mettre en œuvre en vertu de cette Loi, principalement en ce qui concerne les questions de politiques policières. Après la promulgation du *Règlement sur les mesures d'urgence* qui en a résulté, le SMA SPC a travaillé avec la GRC et d'autres intervenants pour comprendre les conséquences pratiques de la mise en œuvre des mesures d'urgence au fur et à mesure. Par exemple, la DGPC a examiné si et comment des pouvoirs ministériels pourraient être nécessaires pour appuyer les activités d'application de la loi visant à désigner certains espaces physiques comme faisant l'objet de mesures d'urgence (l'objectif étant d'interdire les manifestations et autres activités dans certaines zones géographiques), et a surveillé activement l'effet de

¹⁸ PB.CAN.00000736_REL.0001.

¹⁹ PB.CAN.00001224_REL.0001.

ces mesures une fois mises en œuvre.

60. Une capacité modeste a également été mise en place au sein du SPC, sous la direction de l'ADM SPC, afin de fournir des services de coordination et de secrétariat pour soutenir les apparitions parlementaires des fonctionnaires et des ministres, la correspondance, les apparitions dans les médias et d'autres tâches liées à la *Loi sur les mesures d'urgence*.
61. Tel que mentionné ci-dessus, la Direction de l'élaboration des programmes et des affaires intergouvernementales gère également le Programme des coûts extraordinaires des services de police dans la capitale nationale. La ville d'Ottawa a demandé le remboursement des coûts associés au Convoi de la liberté et à l'occupation d'Ottawa.

ii. *Secteur de la gestion des urgences et des programmes*

a. Breffages et rapports

62. Le COG est chargé de coordonner l'intervention du gouvernement du Canada en cas d'urgence, y compris les catastrophes naturelles, les événements d'origine humaine et les situations qui touchent l'intérêt national. Le COG surveille continuellement les menaces actuelles ou potentielles et en rend compte, en fournissant une connaissance de la situation au niveau national, des évaluations intégrées des risques et des plans d'intervention en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires.
63. Le rôle principal du COG au cours de la période précédant l'urgence d'ordre public et pendant celle-ci était de fournir une connaissance intégrée de la situation à un certain nombre de publics au sein du gouvernement. À cette fin, le COG a produit des bulletins d'information quotidiens sur les opérations liées au Convoi, qui ont débuté le 28 janvier et se sont poursuivies jusqu'à la fin de février.²⁰
64. Du 25 janvier au 1er mars, le COG a également produit des points clés sur les infrastructures essentielles. Le COG a d'abord partagé ces rapports sur une base

²⁰ Ces mémoires ont été produits à la Commission. Voir par exemple : SSM.CAN.00000160_REL.0001 (18 février); PB.CAN.00000738_REL.0001 (21 février); PB.CAN.00001651_REL.0001 (19 février); SSM.CAN.00000169_REL.0001 (23 février).

quotidienne, puis a commencé à les partager deux fois par jour le 29 janvier. Le premier rapport était diffusé en milieu de journée et le second en fin de journée. Les hauts dirigeants du gouvernement fédéral ont reçu ces rapports, y compris les agents de sécurité des ministères fédéraux et leurs adjoints.

65. Entre le 28 janvier et le 20 février, le GOC a également émis des alertes, des notifications et des mises à jour, selon les besoins.
66. Finalement, un protocole de partage de l'information sur les événements importants est en place entre le BCP, le Secrétariat du Conseil du Trésor et SP. Ce protocole est un protocole de partage de l'information qui établit un processus clair et intégré pour la distribution d'informations précises et opportunes qui améliorent la sûreté et la sécurité des employés.
67. Entre le 27 janvier et le 3 mars, le COG a convoqué quinze réunions de coordination du partage des événements importants avec le BCP et le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de discuter de mises à jour spécifiques pour les agents de sécurité des ministères, notamment en fournissant des mises à jour situationnelles sur les impacts sur les opérations gouvernementales pour les ministères et leurs employés, particulièrement en ce qui concerne ceux situés dans la région de la capitale nationale.²¹

b. Demande d'aide fédérale reçue dans le cadre des manifestations et des blocages de 2022

68. Au Canada, la gestion des urgences est une responsabilité partagée entre les trois niveaux de gouvernement. Bien que la plupart des urgences soient de nature locale et soient gérées au niveau municipal ou provincial/territorial, le gouvernement fédéral peut intervenir lorsqu'il est le premier compétent et responsable ou lorsque des demandes d'aide sont reçues en raison de ses capacités limitées et de l'ampleur de l'urgence. De plus, les organisations fédérales peuvent également demander des ressources à leurs partenaires fédéraux, si leur capacité à continuer à fonctionner et à intervenir en cas d'urgence dépasse leur capacité.
69. Au cours des événements du Convoi qui ont débuté fin janvier et se sont poursuivis tout

²¹ Voir par exemple, PB.CAN.00000741_REL.0001 (SESC Appel du 21 février).

au long du mois de février, SP a reçu trois DAF pertinentes et a enquêté sur deux autres demandes potentielles. Voici un résumé du processus et des étapes entreprises pour chacune des demandes reçues.

28 Janvier - Cartier Drill Hall

70. Le 28 janvier, le Solliciteur général de l'Ontario a demandé à utiliser le stationnement du Manège militaire de la place Cartier, situé au 2, promenade Reine-Élizabeth à Ottawa, afin de se préparer et de répondre aux manifestations prévues. La demande visait à utiliser l'espace pendant deux jours, soit le samedi 29 janvier et le dimanche 30 janvier.
71. Le SP a estimé que le soutien des Forces armées, qui exploitent le Manège militaire Cartier, était dans l'intérêt national et qu'il s'agissait d'un soutien de dernier recours en raison du caractère urgent de l'opération. Le ministre de la Protection civile a approuvé cette demande le 29 janvier 2022. Par conséquent, en vertu de l'article 273.6 (2) de la *Loi sur la défense nationale*, le ministre de la Défense nationale a autorisé les Forces armées à fournir à l'Ontario l'accès au stationnement du Manège militaire Cartier. Ce soutien s'est prolongé jusqu'au 1^{er} février 2022, date à laquelle le GOC a fermé l'appel de demandes.
72. Le 4 février, le COG a été informé qu'une demande potentielle pourrait être soumise par la province de l'Ontario pour l'utilisation du stationnement du Manège militaire de la place Cartier et pour que la police militaire sécurise le stationnement. Les Forces armées et la SP ont fait savoir au COG que le recours à la police militaire n'était pas une option. Cette demande ne s'est jamais concrétisée par une DAF de la province.
73. Le 11 février, le COG a été informé d'une autre demande potentielle de la province de l'Ontario pour l'utilisation du Manège militaire de la place Cartier. Cependant, cette demande ne s'est jamais concrétisée par une DAF de la province.

5 février - Coutts, frontière internationale de l'Alberta

74. Le 5 février, le ministre des Affaires municipales de l'Alberta a demandé l'aide du gouvernement fédéral pour obtenir de l'équipement et du personnel supplémentaires afin de soutenir les efforts visant à résoudre le blocus au port d'entrée de Coutts, en Alberta.

75. Après examen de la demande, il a été déterminé que le processus de DAF n'était pas le bon mécanisme pour traiter la question du personnel supplémentaire pour l'application de la loi. Les demandes d'agents supplémentaires de la GRC doivent être faites en vertu du sous-article 9 de l'Entente sur les services de police provinciaux et non par le biais d'une DAF.²²
76. Le 7 février, le commissaire Lucki a informé le ministre de la Sécurité publique que la province de l'Alberta allait se prévaloir du sous-article 9.2 de l'Entente sur les services de police provinciaux pour augmenter temporairement la force de la présence de la GRC en Alberta. Le 8 février, le ministre de la Sécurité publique a approuvé la demande et a autorisé le retrait temporaire d'un maximum de 10 % des membres d'autres divisions de la GRC en vue de leur redéploiement en Alberta.
77. En ce qui concerne la demande d'équipement de remorquage de la province de l'Alberta, le gouvernement du Canada a communiqué avec TC et les Forces armées. À la suite de ces discussions, le gouvernement du Canada a conclu que ni TC, ni les Forces armées ne pouvaient appuyer cette DAF.
78. La GRC a déployé ses propres efforts pour obtenir des dépanneuses de gros calibre, comme il est indiqué dans le Rapport institutionnel de la GRC.
79. Le ministre de la Protection civile a communiqué la réponse de la DAF au ministre des Affaires municipales de l'Alberta.

16 février – Services de protection parlementaire (« SPP »)

80. Le 16 février, la SP a reçu une DAF des SPP demandant des rations pour leurs employés situés dans la "zone rouge" des manifestations d'Ottawa. Les SPP ont indiqué qu'ils avaient épuisé toutes leurs options par des moyens commerciaux et qu'ils avaient besoin de 1200 rations alimentaires non périssables.
81. Après l'examen du GOC et la coordination avec les Forces armées, le ministre de la Protection civile et le ministre de la Défense nationale ont approuvé la demande le 18

²² Voir SSM.CAN.00000295_REL.0001 and SSM.CAN.00000296_REL.0001.

février. Le 19 février 2022, les Forces armées ont livré les rations et le GOC a fermé la DAF.

iii. Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité (« SSNC »)

82. Pendant toute la durée de l'urgence liée à l'ordre public, le SSNC était principalement chargé de rassembler les informations factuelles et les renseignements provenant des organismes relevant de SP et de les transmettre aux réunions de haut niveau, notamment au Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale. Comme indiqué précédemment, le SSNC est responsable du Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale, qui s'est réuni le 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17 et 18 février.

83. Le SMA SSNC a participé à ces réunions du Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale. Bien que le BCP ait principalement dirigé les discussions de ce Comité en ce qui concerne l'examen des options et des outils pour faire face aux protestations et aux blocus, les organismes de SP, notamment la GRC, l'ASFC et le SCRS, ont fourni des renseignements sur la situation pour aider le gouvernement à réagir aux blocus, aux protestations et à l'occupation.

84. L'information qui est ressortie des réunions de ce Comité a été communiquée par le BCP pour alimenter les discussions qui ont eu lieu au niveau des sous-ministres par l'entremise du Comité des sous-ministres sur la condition opérationnelle. Ces informations, filtrées par ce Comité, ont ensuite alimenté les contributions fournies aux fins des réunions ministérielles, y compris les réunions du Comité du Cabinet chargé de la sécurité des urgences du 3, 6 et 8 février, et ceux du groupe de réponses aux incidents du 10, 12 et 13 février, ainsi que celles qui ont suivi l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

D. Intelligence

i. DGOSN/DGPSN

85. La DGPSN a aidé le ministre de la Sécurité publique en préparant des notes pour la période de questions sur le convoi de la liberté pour son usage à la Chambre. La DGPSN a également préparé des points de discussion et des notes pour le ministre de la Sécurité

publique.

86. Du 26 au 31 janvier, la DGOSN a reçu des avis de menaces spéciales de la GRC. La DGOSN a distribué ces avis au sein de SP, y compris au SM. L'Équipe des renseignements criminels, motivés par l'idéologie de la GRC, a également fourni des évaluations de la menace situationnelle et des rapports de renseignements à SP concernant les manifestations contre les mesures de santé et les événements d'ordre public connexes, y compris le Convoi.
87. Le DGPSN a également aidé à organiser des appels le 10 et 11 février entre le SMA SSNC et Samantha Vinograd, secrétaire adjointe pour la politique de contre-terrorisme et de prévention des menaces au département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Lors de cette réunion, le SMA SSNC et Mme Vinograd ont échangé leurs points de vue sur les risques de sécurité perçus découlant des manifestations, des blocus et de l'occupation au Canada, ainsi que sur leurs effets potentiels des deux côtés de la frontière.
88. Tout au long des manifestations, des blocus et de l'occupation, la DGOSN reçoit continuellement des informations, des rapports et des renseignements du SCRS, du Centre intégré d'évaluation du terrorisme et du BCP. La DGOSN a partagé ces informations avec le ministre de la Sécurité publique ainsi qu'avec le SM et les SMAs pour les sensibiliser.
89. De plus, au cours de la période précédant l'invocation de la Loi et jusqu'à cette date, le ministre de la Sécurité publique et le SMA SSNC ont tous deux été informés ou mis au courant de nombreux rapports, évaluations et séances d'information classifiés et non classifiés du SCRS, du Centre intégré d'évaluation du terrorisme et du Conseiller à la sécurité nationale et au renseignement. La nature et le timing de ces produits de renseignement sont des questions principalement abordées dans le rapport institutionnel du SCRS/Centre intégré d'évaluation du terrorisme et le rapport institutionnel du BCP. Certains produits de renseignement préparés antérieurement ont également été reçus comme étant pertinents pour l'enquête de la Commission.

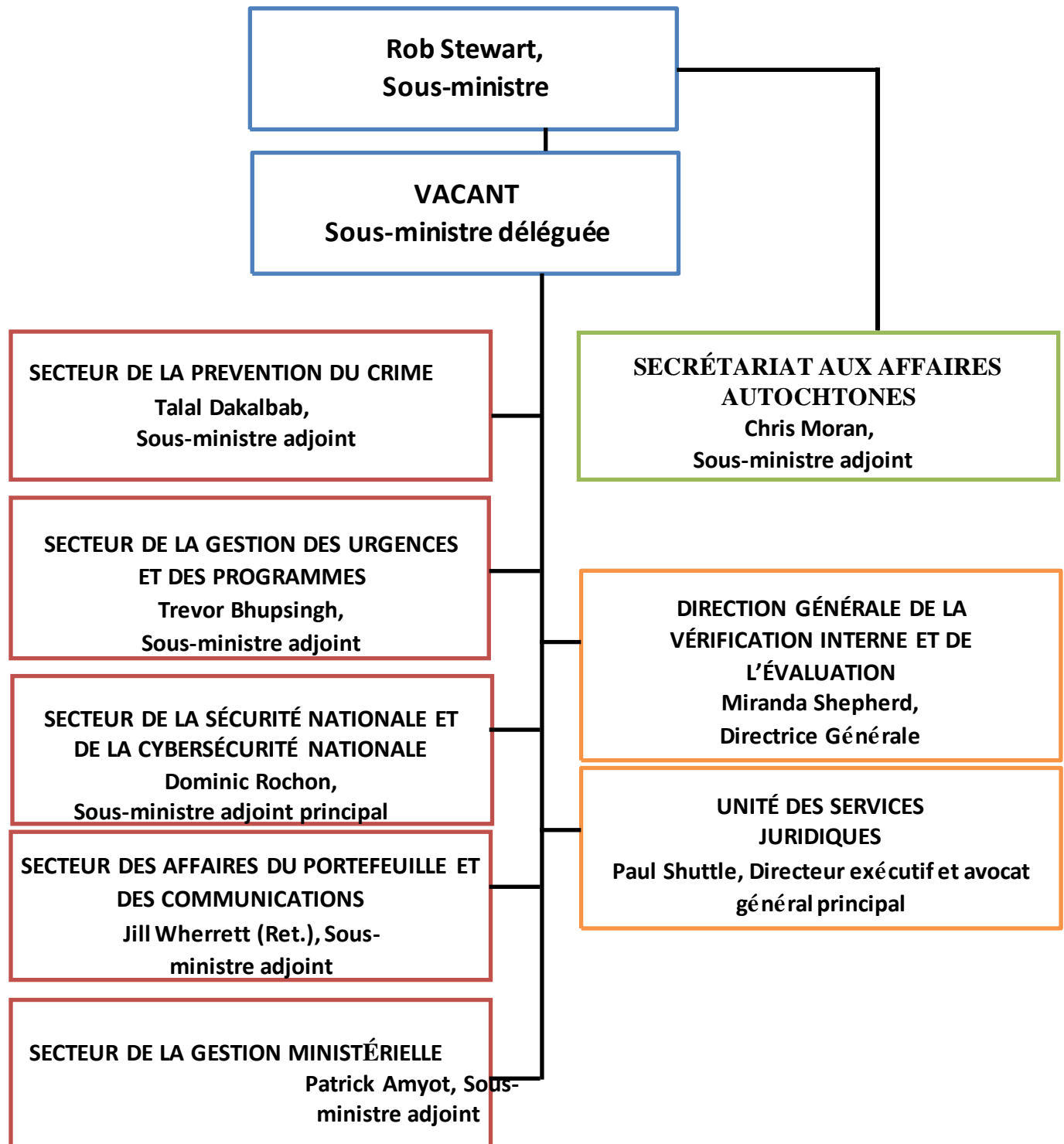
ii. *Centre canadien*

90. Le Centre canadien dirige le travail du ministère en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation vers la violence. Créé en 2017, le Centre canadien s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement fédéral pour contrer l'extrémisme violent sous toutes ses formes. Ces activités de prévention comprennent l'orientation des politiques et le financement de la recherche et le soutien de projets communautaires par le biais du Fonds de résilience communautaire. Les initiatives et les programmes soutenus par le Centre canadien visent à intervenir auprès des individus et des groupes qui risquent de se radicaliser vers la violence, ainsi qu'auprès de ceux qui veulent laisser l'extrémisme violent derrière eux. Ces efforts visent à compléter les efforts en matière de sécurité nationale et de justice pénale, ainsi que les initiatives plus larges visant à lutter contre les préjudices tels que la haine et la violence sexiste.²³
91. Tout ce travail s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale du Canada visant à contrer la radicalisation vers la violence. En coordination avec la communauté de la sécurité et du renseignement, SP dirige l'élaboration de mesures visant à combattre l'extrémisme violent d'inspiration idéologique, notamment en appuyant les organismes d'application de la loi et les procureurs dans leurs enquêtes et leurs poursuites contre les présumés terroristes.
92. Cependant, il est important de souligner que le Centre canadien ne gère pas les cas individuels et ne donne pas de conseils à leur sujet. En tant que tel, le Centre canadien n'a pas eu de rôle décisionnel en ce qui concerne l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le Centre canadien a surveillé les manifestations antérieures liées à la santé publique et les blocus (y compris leur préparation et leurs conséquences), mais n'a joué aucun rôle officiel dans l'évaluation des incidents ou de la réponse du gouvernement.

²³ <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/bt/cc/bt-en.aspx>

Annexe I

Organigramme (Janvier -février 2022)



Annexe II

Liste des réunions auxquelles a participé le SM de SP :

Breffage sur le convoi des camionneurs :

- Le 28 janvier à 13h (Bureau du Conseil privé (BCP), Cabinet du Premier ministre (CPM), le Ministre Blair (MIN BB), Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Transport Canada (TC), le Ministre Mendicino (MIN MM), Gendarmerie royale du Canada (GRC), Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Ministère de la justice du Canada (Justice), Affaires intergouvernementales (SAIG))
- 29 janvier à 13h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 30 janvier à 13h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 1 février à 13h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 2 février à 15h30 (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 3 février à 12h30 (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 4 février à 13h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 4 février à 15h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 5 février à 13h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 5 février à 15h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 5 février à 16h30 (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 6 février à 16h15 (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)

TRADUCTION NON OFFICIELLE

- 9 février à 12h30 (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice)
- 9 février à 18h30 (TC, IRCC, BCP)
- 12 février à 13h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 13 février à 13h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 16 février à 8h15 (BCP, Justice)
- 16 février à 8h30 (CANAFE, Ministère des Finances Canada, Justice)
- 16 février à 11h30 (BCP, Justice, CPM, DPMO)
- 16 février à 18h (BCP, Justice)
- 18 février à 12h (BCP, CPM, MIN BB, SCRS, IRCC, TC, MIN MM, GRC, ASFC, Justice, SAIG)
- 19 février à 16h (BCP, Justice, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT))

Breffages ministériels

- 31 janvier à 16h (Breffage des MIN)
- 7 février à 17h (MIN MM, BCP, Ville d'Ottawa, Province de l'Ontario)
- 8 février à 16h15 (MIN BB, BCP, Ville d'Ottawa, Province de l'Ontario)
- 10 février à 12h15 (MIN BB, BCP)
- 13 février à 15h (MIN MM, SCRS)

AD HOC Comité des sous-ministres pour la coordination opérationnelle (Démonstration) avec le Conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du Premier ministre

- 31 janvier à 15h
- 1 février à 14h30
- 2 février à 17h

Les dirigeants municipaux, y compris le maire et les directeurs municipaux / la Police provinciale de l'Ontario (PPO), le Service de police d'Ottawa (SPO) et le Service de police de Windsor

Situation dans la région de la capitale nationale

- 2 février à 17h30 (Ville d'Ottawa)
- 3 février à 17h15 (Ville d'Ottawa, BCP, Service de police d'Ottawa, GRC)
- 5 février à 11h (Ville d'Ottawa, BCP, Service de police d'Ottawa, GRC, SCRS)
- 6 février à 11h (Ville d'Ottawa, BCP, PPO, GRC, SCRS)
- 7 février à 11h (Ville d'Ottawa, BCP, PPO, GRC, SCRS)
- 8 février à 12h (Ville d'Ottawa, BCP, PPO, GRC, SCRS)
- 9 février à 9h30 (PPO, BCP)
- 11 février à 10h (PPO, BCP)

Homologues provinciaux et territoriaux, y compris les réunions des premiers ministres

- 3 février à 14h (Province du Québec)
- 7 février, FPT SM réunions ad hoc²⁴

²⁴ PB.NSC.CAN.00000005_REL.0001.

Annexe III

Membres du Comité des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Justice et de la sécurité publique

Province	Nom	Position	Ministère
Alberta	M. Frank Bosscha, QC	Sous-ministre et solliciteur général adjoint	Ministère de la Justice et Solicitor Général
Colombie-Britannique	Madame Shannon Salter	Procureur général adjoint	Ministère de la Justice
Colombie-Britannique	M. Douglas S. Scott	Solliciteur général adjoint	Ministère de la sécurité publique et du Solliciteur général
Manitoba	M. Dave Wright, Q.C.	Sous-ministre et Procureur général adjoint	Ministère de la Justice et du Procureur général
Nouveau-Brunswick	M. Michael Comeau	Sous-ministre de la sécurité publique et Procureur général adjoint du Ministère de la Justice et de la sécurité publique	Ministère de la sécurité publique
Terre-Neuve	M. Denis Mahoney	Sous-ministre de la Justice, de la sécurité publique et Procureur général adjoint	Ministère de la Justice et de la sécurité publique
Territoires du Nord-Ouest	Madame Charlene Doolittle	Sous-ministre de la Justice	Ministère de la Justice
Nouvelle-Écosse	Madame Candace Thomas	Sous-ministre de la Justice	Ministère de la Justice
Nunavut	Mr. Stephen Mansell	Sous-ministre de la Justice	Ministère de la Justice
Ontario	Madame Denise Cole	Sous-ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Ontario	Madame Marie-Lison Fougère	Sous-ministre des questions relatives aux femmes	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Ontario	M. Mario Di Tommaso	Solliciteur général adjoint de la sécurité communautaire	Ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels
Ontario	M. David Corbett	Procureur général adjoint	Ministère du Procureur général
Ontario	Madame Karen Ellis	Solliciteur général adjoint des services correctionnels	Ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels
Île-du-Prince-Édouard	M. Jonah Clements	Sous-ministre de la Justice et de la sécurité publique et sous-procureur général	Ministère de la Justice et de la sécurité publique
Québec	Madame Brigitte Pelletier	Sous-ministre de la Sécurité publique	Ministère de la Sécurité publique
Québec	Madame Line Drouin	Sous-ministre de la Justice	Ministère de la Justice
Saskatchewan	M. J. Glen Gardner	Vice-ministre de la Justice et Procureur général adjoint	Ministère de la Justice
Saskatchewan	M. Dale Larsen	Sous-ministre des Services correctionnels et des Services de police	Ministère de la Justice
Territoire du Yukon	M. John Phelps	Ministre adjoint de la Justice	Ministère de la Justice

Annexe IV

Communications fédérales, provinciales et territoriales (FPT)

Titre	Date	Auteur	bénéficiaire	Détails
Demande d'aide fédérale SSM.CAN.00004564_REL. 0001	28 janvier 2022	Sylvia Jones, solliciteur général, ON	Ministre Blair et Ministre Mendicino	Demande au service de police d'Ottawa d'avoir accès à stationnement du Manège militaire de la place Cartier le 29 et 30 janvier.
Communications FPT	1 février 2022	Tina Giguère, sécurité publique Canada	Bureau du sous-ministre adjoint et Sécurité publique Canada	Points forts de la réunion ad hoc du FPT CPCP le 1 ^{er} février 2022.
	1 février 2022	Talal Dakalbab, SMA du Secteur de la prévention du crime, SP	Jill Wherrett Randall Koops	Lecture : réunion ad hoc du FPT CPCP sur la Loi sur la mise en quarantaine
Demande d'aide fédérale	5 février 2022	Ric McIver, Ministre des Affaires municipales, Alberta	Ministre Blair et ministre Mendicino	Équipement et de personnel pour déplacer 70 semi- remorques et 75 véhicules personnels récréatifs.
Demande d'aide fédérale	9 février, 2022	Brian Masse, député Windsor Ouest	Premier ministre Trudeau, Ministre Freeland, Ministre Alghabra, Ministre Blair, Ministre Mendicino	La recherche de ressources pour la ville de Windsor et de ressources fédérales supplémentaires.
Demande d'aide fédérale	11 février 2022	Heather Stefanson, Premier ministre du Manitoba	Premier ministre Trudeau	Demande une action fédérale immédiate sur le blocus au poste frontière d'Emerson, Manitoba

Communications FPT	11 février 2022	Talal Dakalbab, SMA du Secteur de la prévention du crime, SP	Bureau du sous-ministre, Sécurité publique Canada	Compte rendu d'une reunion ad hoc du Comité FPT CPCP qui a lieu le 11 février 2022. Note : le courriel a été envoyé le 14 février.
Communications FPT	13 février 2022	Talal Dakalbab, SMA du Secteur de la prévention du crime, SP	Rob Stewart, SM of SP	Compte rendu de la reunion avec la SP, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et la GRC : discussion sur un plan de remorquage progressif. L'Ontario a fait le point sur son nouvel ordre d'urgence. Le défi opérationnel en Alberta est l'accès aux machines et aux opérateurs qualifiés. Le Manitoba a signalé que les manifestants semblent être alimentés par la rhétorique des médias sociaux de l'Est.
Communications FPT	14 février 2022	Julie Thompson, Directrice générale, SP	Talal Dakalbab, SMA du Secteur de la prévention du crime, SP	Compte rendu de la reunion avec TC, la SP, la GRC, le Manitoba et l'Ontario : le COG a partagé les mesures envisagées pour donner effet à l'invocation de la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> . Le Manitoba a noté que des progrès ont déjà été réalisés avec les manifestants.

				L'Ontario accueilli favorablement l'annonce.
Demande d'aide fédérale	16 février 2022	Larry Brookson	Justine Alexander et Ministre Blair	Demande de soutien logistique et de rations alimentaires pour le centre de gestion de crise et le centre de soutien aux opérations.
Discussions FPT PB.CAN.00000736_REL. 0001	16 février	Talal Dakalbab, SMA du Secteur de la prévention du crime, SP	Marlin Degrand Wayne Rideout Connie Courcy Tara Kelly Jessica Young Jeff Simons	Concernant les autorités exceptionnelles liées à l'EMR : les produits et services en lien avec l'arrêt du remorquage des véhicules/équipements faisant partie du blocus.
Correspondance	18 février 2022	Bradley Johns, Ministre de la justice et Procureur général de la Nouvelle- Écosse	Ministre Mendicino	Signaler les préoccupations que les ressources pour l'application de la loi soient retirées par la Nouvelle-Écosse pour aider Ottawa.
Discussions FPT PB.CAN.00001224_REL. 0001	24 février 2022	Talal Dakalbab, SMA du Secteur de la prévention du crime, SP	Rob Stewart, SM de SP	Compte rendu de la réunion FPT du 24 février et résumés des mises à jour régionales.

Correspondance municipale

Titre	Date	Auteur	bénéficiaire	Détails
Correspondance	7 février 2022	Jim Watson et Diane Deans, Conseillère	Premier ministre Trudeau et Ministre Mendicino	Correspondance demandant un soutien du gouvernement fédéral à Ottawa pour les protestations du convoi.
Correspondance	10 février 2022	Gary McNamara, directeur, Comté d'Essex	Ministre Blair	Indique un soutien à la demande de la Ville de Windsor de recevoir de l'assistance fédérale sous forme d'agents et d'équipements additionnels

Annexe V

GRC, SPO, Service de police d'Ottawa et engagement du Service de police de Windsor

Titre	Date	Auteur	bénéficiaire	Détails
<p>Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale</p> <p>*Ces réunions ont eu lieu presque quotidiennement du 26 janvier au 18 février</p>	<p>26 janvier au 18 février, 2022</p>	<p>BCP</p>		<p>Le SSNC (DGOSN) a programmé des réunions et le BCP a produit des résumés de réunions</p>
<p>Demande d'aide fédérale</p>	<p>9 février 2022</p>	<p>Pamela Mizuno, Chef de la police de Windsor</p>	<p>Ministre Blair</p>	<p>La police de Windsor fait une demande de services; 100 officiers de police, véhicule de police et camions et remorquage lourds.</p>

Annexe VI

Contreparties et parties prenantes internationales

Titre	Date	Détails
<p>Contreparties et parties prenantes internationales</p>	<p>9 février, 2022</p>	<p>Le département Américain de la Sécurité Intérieure (« DSI ») a contacté SP au niveau opérationnel pour demander un appel entre Lesley Soper, Directrice générale à la DGPSN, et Samantha Vinograd, secrétaire adjointe pour la politique de contre-terrorisme et de prévention des menaces, DSI.</p> <p>Le DSI a également envoyé un courriel à Randall Koops (DG, Politiques internationales et frontalières, Direccion générale des communications et des affaires publiques (DGCAP)) et Nancy Faraday-Smith (Directrice, Division des affaires internationales, DGCAP) pour demander un appel entre le secrétaire du DSI, M.Mayorkas et le ministre Mendicino. DG Koops a communiqué par courriel avec le bureau du ministre afin de fixer une heure pour l'appel et a confirmé par courriel au DG Soper que l'appel entre le secrétaire et le ministre aurait lieu le 10 février (l'appel a toutefois eu lieu le 11 février)</p>
<p>Contreparties et parties prenantes internationales</p> <p>SSM.NSC.CAN.00000252 _REL.0001</p>	<p>10 février, 2022</p>	<p>Un appel non classifié a lieu entre le DG Soper et la secrétaire adjointe Vinograd, avec la participation de représentants interministériels des côtés canadien et américain. L'appel est principalement axé sur l'échange de vues sur les aspects des évènements liés à la menace et sur leurs effets des deux côtés de la frontière. Les États-Unis indiquent également qu'ils commencent à avoir les premiers effets des manifestations sur l'économie américaine. La DGPSN a préparé un compte-rendu classifié de l'appel, qu'il partage en interne et avec ses homologues canadiens qui ont également participé. La secrétaire adjointe Vinograd propose de tenir un appel sécurisé le 11 février.</p>

<p>Contreparties et parties prenantes internationales</p>	<p>11 février, 2022</p>	<p>Le DG Soper confirme que l'appel sécurisé peut avoir lieu ce matin-là et que Dominic Rochon, SMA principal du SSNC, peut y participer. L'appel sécurité a lieu de 10h30 à 11h30. Après l'appel, le DG Soper fournit des contacts par courriel à Rochon et à la secrétaire adjointe Vinograd au cas où ils souhaiteraient se contacter directement.</p> <p>L'appel entre le secrétaire du DSI, Mayorkas et le ministre Mendicino a lieu à 11h00. La discussion porte sur l'impact des manifestations sur les ports d'entrée et la perturbation du commerce transfrontalier, et non sur les manifestations elles-mêmes. Le ministre Mendicino est accompagné de son Chef de Cabinet pendant l'appel. La DGPSN n'a pas été impliquée dans cette préparation.</p>
<p>Contreparties et parties prenantes internationales</p>	<p>12 février, 2022</p>	<p>La secrétaire adjointe Vinograd envoie un courriel au SMA principal Rochon, lui demandant s'il est possible de se parler le 13 (dimanche) ou le 14 (lundi) février pour poursuivre sur certains des sujets soulevés lors de leur appel sécurisé, notamment sur les sanctions en matière d'immigration. La DGPSN n'a pas été impliquée dans cette préparation.</p>
<p>Contreparties et parties prenantes internationales</p> <p>SSM.NSC.CAN.00000265_REL.0001</p>	<p>13 février, 2022</p>	<p>Le SMA principal Rochon envoie un courriel à la secrétaire adjointe Vinograd pour s'enquérir d'une éventuelle annonce conjointe ministre-secrétaire qui pourrait avoir lieu la semaine du 14 février. Rochon demande un appel avec la secrétaire adjointe Vinograd cet après-midi-là et invite ses homologues de l'ASFC (Scott Harris et Scott Millar) et d'IRCC (Nicole Giles et Catherine Scott). La secrétaire adjointe Vinograd confirme sa disponibilité et réunira d'autres personnes du côté américain. La DGPSN n'a pas été impliquée dans cette préparation.</p>